

Collèges – Comité interronde : nouveau rangement pour les personnes conseillères en ressources matérielles

Description

Dernière Heure | Aux membres des collèges – Volume 5 no 6 – 13 octobre 2022

Les personnes conseillères en ressources matérielles des collèges viennent d'obtenir le rangement 23 à la suite de négociations avec le Comité patronal de négociation des collèges dans le cadre du comité interronde issu de la plus récente convention collective. Ce changement est effectif depuis le 29 septembre.

Au départ, l'employeur souhaitait accorder le rangement 22, mais le SPGQ a manifesté son désaccord puisqu'il recommandait le rangement 23, qui a finalement été accordé. Une belle nouvelle pour nos membres qui voient la complexité de leurs tâches reconnues.

Plusieurs descriptions d'emploi ont également été mises à jour et les travaux se poursuivent. Ceux-ci devraient se terminer d'ici la fin de l'année.

Categorie

1. Bulletins Dernière Heure

date créée

13 Oct 2022